

CAMBODGE NOUVEAU

15-30 Sept. 1994

Politique Economie Finance

Volume 1 Numero 14

RECONQUERIR LE CAMBODGE

A la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, qui a commencé au Caire le 4 septembre, l'idée dominante est qu'il faut ralentir la croissance de la population mondiale pour mieux assurer le développement, notamment dans les pays du tiers-monde. Croissance démographique et amélioration du niveau de vie seraient antinomiques.

Cette idée simple n'est pas forcément juste. A Hong-Kong, où la densité démographique atteint des records, le niveau de vie est bien plus élevé que dans les campagnes chinoises environnantes. Manifestement, il ne suffit pas d'être moins nombreux pour être plus riches.

En tous cas, l'idée soutenue au Caire ne peut pas s'appliquer au Cambodge, notoirement sous-peuplé. Il l'était déjà avant l'intervention des khmers rouges. Aujourd'hui, grâce à une croissance démographique très forte, les Cambodgiens seraient environ 9 millions, autant qu'on le sache.

C'est la bonne voie, à l'évidence, car l'un des problèmes majeurs du Cambodge depuis plusieurs siècles, c'est qu'il ne remplit pas son espace géographique. Les zones périphériques du pays sont vides, des provinces entières comptent moins d'un Cambodgien au km carré. Comment s'étonner dès lors que les voisins y viennent ?

Il en est de même pour les emplois : si certains voisins paraissent un peu trop entreprenants au Cambodge, si d'autres voisins y viennent trop nombreux, faut-il le leur reprocher ou même, particulièrement absurde, les expulser ? Ce serait confondre la cause et l'effet.

Que les Cambodgiens progressent en nombre et en compétence, et ils cesseront d'être envahis et exploités. Un bon thème national pourrait être la reconquête pacifique du pays. Trop longtemps victimes, les Khmers doivent redevenir pionniers dans leur propre pays. A.G.

LE SALAIRE selon le CODE DU TRAVAIL

Il ne s'agit pas ici d'un projet de Loi, mais au contraire d'un texte ancien -il date de 1973- et pour cette raison bien oublié. En attendant que des experts rédigent un nouveau Code du Travail, celui de 1973 reste en vigueur. C'est d'ailleurs, reconnaissent les professionnels, un bon texte, précis et détaillé, et rien

n'indique qu'il sera sensiblement modifié dans le prochain texte, qui ne sera sans doute pas achevé avant la fin de l'année.

Le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales, au Travail et aux Anciens Combattants ne dispose que d'une poignée d'inspecteurs du travail (voir *Cambodge Nouveau* n° 6) pour vérifier que la loi est

(Suite page 4)

Le point sur L'HEVEACULTURE (2)

Un pas important a été franchi le 28 janvier 1994, avec la décision gouvernementale de "privatiser" les plantations, c'est à dire de faire intervenir des capitaux et le savoir-faire de sociétés étrangères dans un système jusque là entièrement étatique.

Côté cambodgien, on perçoit clairement le très grand intérêt de réhabiliter rapidement, et en grand, la "filière caoutchouc". Le Premier ministre a plusieurs fois témoigné publiquement de cet intérêt.

Côté planteurs, jusqu'ici on a avancé dans un certain brouillard administratif. Approches, dossiers, entretiens, lettres, visites, missions, ... se sont succédé depuis des années sans que les négociations progressent notablement. Malgré l'évidente bonne volonté du ministère de l'Agriculture, qui a la haute main sur la filière caoutchouc, aucune décision n'est prise en haut lieu.

Les planteurs ont du, en même temps, collecter eux-mêmes, laborieusement, des informations sur les plantations. Car "nous ne sommes pas disposés à investir à la légère, sans visibilité, pour quinze ans et davantage, les dizaines de millions de dollars nécessaires. Ce n'est pas du tout la même chose de réhabiliter une plantation, de la rajeunir, de replanter", observe M. François Douxami, directeur de Terres

Rouges Consultants, qui vient périodiquement à Phnom-Penh pour relancer les négociations.

Comme on devra de toutes façons faire appel aux grands bailleurs de fonds, Union Européenne, Caisse Française de Développement, ... il faut présenter des contrats clairs, des objectifs bien définis, des garanties solides, des projets "bancables"... On voudrait que les Cambodgiens soient plus conscients de ces contraintes. Et on voudrait que les négociations, commencées dès 1991, aboutissent car, observe Philippe Monnin, chef de la mission française, les plantations se dégradent rapidement.

Quels contrats ?

Les sociétés étrangères sur les rangs sont les françaises Terres-Rouges Consultants et SODECI, qui avaient autrefois de très importantes plantations au Cambodge (environ 20 000 et 23 000 ha, plantations modèles qui avaient les meilleurs rendements au monde), et qui voudraient les retrouver, et la société belge SIAT, nouvelle venue en Asie, qui s'intéresse à une plantation d'environ 5000 ha proche de la frontière du Vietnam.

Le gouvernement cambodgien et les sociétés étrangères étudient la forme du contrat qui les lierait. Ni les sociétés françaises ni la société belge ne cherchent à redevenir ou à devenir propriétaires des plantations.

(Suite page 2)

à l'intérieur ...

Hévéaculture
Code du Travail-Salaire
Speaker's Corner Say Bory

pages 1-2-3
pages 1-4-5-6-7
pages 8-7

A PROPOS ...

A PROPOS ...

remaniement

Un prochain remaniement ministériel, qui pourrait voir le changement ou la permutation d'une dizaine de ministres (certains disent trois seulement) est quasi-certain. L'idée principale serait d'écartier Sam Rainsy ministre des Finances et de l'Economie, et peut-être Norodom Sirivudh, ministre des Affaires Etrangères, qui l'a soutenu. Le ministre des Finances et le premier Premier ministre ont été en désaccord sur bien des points : la politique vis à vis des Khmers rouges, la loi sur les immigrés, et la loi sur les investissements : Sam Rainsy, qui se préoccupe des recettes de l'Etat, la voulait moins généreuse que Ranariddh, qui pense à l'emploi. Sam Rainsy pourrait devenir ministre sans portefeuille. On parle du ministre d'Etat, vice Président du Conseil de Développement Keat Chhon pour succéder à Sam Rainsy, on parle aussi de Yeng Mouly ministre de l'Information, mais le candidat qui a le plus de chances semble être Chac Sarik, cousin du Roi, fondateur en 1983 du Funcinpec, avec In Tam, Neak Thioulong et Bou Hel. Il est question aussi que Norodom Sirivudh devienne ministre de l'Intérieur.

Coincidence ?

Aussitôt après le vote de la loi sur l'immigration, dont on peut craindre qu'elle n'aboutisse à des expulsions de Vietnamiens, M. Hok Lundi, ancien Gouverneur de Svay Rieng, ancien Maire de Phnom-Penh, a été nommé Directeur Général de la Police. C'est lui qui sera chargé de l'application de la loi. Est-ce une coïncidence ? M. Hok Lundi est un métis khmère-vietnamien.

Chambre de Commerce

Le projet de création d'une Chambre de Commerce est très avancé, grâce notamment à l'aide de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles. Une mission de cinq experts financée par la Communauté Européenne est attendue par le ministre du Commerce M. Var Huot d'ici la fin de l'année. Elle réalisera un audit, avec consultation de tous les ministres cambodgiens, qui déterminera la mise en place de cette Chambre de Commerce. En attendant, deux fonctionnaires du ministère du Commerce doivent

(suite page 3)

L'Hévéaculture ...

(Suite de la page 1)

Deux formules sont possibles :

- une société d'exploitation à laquelle participeraient, dans des proportions qui restent à déterminer, le gouvernement cambodgien (qui apporte le terrain et les arbres), la société étrangère (qui apporte le savoir-faire et l'encadrement), et des partenaires éventuels; c'est la formule que propose la société belge.
- un contrat de gestion selon lequel la société étrangère loue ses services au gouvernement : exploitation de la plantation, traitement du caoutchouc, transport, ventes sur le marché international, ... c'est la formule que souhaitent les sociétés françaises.

Le temps des décisions est enfin proche, semble-t-il, maintenant que l'appareil administratif cambodgien, et notamment le Conseil National des Investissements, est opérationnel.

Institut en panne

Un autre sujet d'impatience : l'Institut de spécification du caoutchouc, prévu dans l'accord cadre, et qui aurait du commencer à fonctionner en avril, est en panne. Les futurs responsables en sont nommés. Le bâtiment (une villa dans le quartier de Toul Kork) existe. Mais les travaux de réhabilitation n'ont pas commencé, parce que la villa est occupée par des squatters. "C'est au gouvernement qu'il appartient de les faire évacuer, et non à nous de les payer pour qu'ils s'en aillent, estime la mission française, qui observe que les squatters sont arrivés le jour où cette villa a été désignée pour être réhabilitée.

La reproduction des articles publiés par CAMBODGE NOUVEAU est rigoureusement interdite.

production en hausse

Pendant ce temps, la "filière caoutchouc" reste active, mais avec des rendements, en volume et en valeur, très faibles. Les plantations sont victimes à la fois d'un système de décisions inadapté, d'une exploitation peu compétente, de manque de moyens, et de pratiques frauduleuses importantes.

La production réelle du Cambodge pour 1993 est estimée à environ 40 000 tonnes par les spécialistes français, en progrès sur les années précédentes (elle atteignait "plus de 30 000 t." en 89 et 90, il n'est pas possible d'être plus précis). Environ la moitié de cette production, soit environ 20 000 tonnes, est officiellement exportée, sous forme de caoutchouc traité et de coagulum ("pour la première fois on a des statistiques douanières fiables"). L'autre moitié est exportée sous forme de coagulum, par des voies détournées, par des barges, des camions, ou même des vélos. Ce coagulum, caoutchouc non traité, est de bien moindre valeur : un peu plus du tiers seulement (480 dollars la tonne de coagulum humide) du prix du caoutchouc traité. Le non-traitement du latex et les détournements de coagulum correspondent donc à un très important "manque à gagner" pour le budget du Cambodge.

Les spécialistes français estiment que les détournements disparaîtront lorsqu'on aura rétabli de la discipline dans les plantations et que les travailleurs seront rémunérés normalement.

1 300 dollars la tonne !

Le caoutchouc cambodgien peut être actuellement vendu sur le marché international 1300 dollars la tonne, un niveau exceptionnellement

élevé (il était à 700 dollars il y a 12 mois), et chiffre record au Cambodge pour les 20 dernières années.

C'est d'ailleurs un sujet d'étonnement que le niveau actuel des prix : "les Chinois achètent à n'importe quel prix le caoutchouc cambodgien, plus cher même, puisqu'il est vendu "FOB Phnom-Penh", que le caoutchouc malaisien, le meilleur du monde, qui, lui, est "spécifié". On se perd en conjectures ingénieuses sur ce phénomène surprenant.

la reconnaissance internationale

Il y a donc eu ces dernières années des progrès sur les quantités produites. Mais plus encore, grâce aux efforts de la

(Suite page 3)

le coût de la relance

Relancer les plantations d'hévéas cambodgiennes sera de toutes façons très cher. Le chiffrage des opérations peut être estimé ainsi, selon les estimations d'un expert de Terres-Rouges Consultants :

- réhabilitation (main d'oeuvre, matériel, transports, produits chimiques, logements ...) : 500 \$ par hectare;

- rajeunissement : 1 500 \$ par ha

- plantations nouvelles : 4000 \$ par ha.

Les 22 000 ha de la Compagnie du Cambodge de 1970 reviendraient donc selon ces données à 33,5 millions USD, se décomposant en 22,5 pour replanter 15 000 ha (rajeunissement), et 11 millions (sur 18 mois) pour réhabiliter l'ensemble. Créer 500 000 ha de plantations nouvelles (ce que le sol cambodgien permettrait), reviendrait à 2 milliards de dollars.

(extrait de : *Cambodge Diagnostique Economique*, par Alain Gascuel, HEC Eurasia Institute, déc.1993. En vente au journal.

L'Hévéaculture(fin)

(Suite de la page 2)

mission française, dans les relations avec le marché international. Il existe maintenant à Phnom-Penh 2 enchères par mois, de façon régulière. Le nombre des acheteurs est passé de 9 à 17. C'est incontestablement un grand succès pour le gouvernement observe Philippe Monnin.

Reste à diminuer dans ces ventes officielles la part du coagulum, vendu seulement 700 à 800 dollars la tonne - "équivalent caoutchouc sec" et à augmenter la part du caoutchouc traité. Et reste à augmenter les quantités vendues sur ce marché. Le volet commercial de la filière caoutchouc est le plus faible de tous.

"Pour profiter du niveau exceptionnellement élevé des prix, il faudrait vendre tout et

très vite. Les Cambodgiens n'ont vendu que 300 tonnes, alors que la production avoisine 150 tonnes par jour (dont 32 à 33 tonnes par jour pour la plantation de Chup), et qu'il y aura 6000 tonnes en décembre ! Les Cambodgiens se rendent-ils compte que les prix peuvent baisser ? Ils sont encore très lents à réagir".

la qualité retrouvée

Effet encore des efforts de la mission française : environ 2 500 tonnes de caoutchouc cambodgien ont été au cours des 12 derniers mois vendues directement à des industriels consommateurs un peu partout dans le monde. Sachant les exigences de ces industriels, pour qui le moindre défaut est rédhibitoire, on peut voir là un signe concret de la confiance retrouvée

dans le petit pays producteur tombé dans l'oubli. L'apothéose, rappelle Philippe Monnin, ce fut le 2 février dernier, lorsque furent remises au premier Premier ministre des pièces de caoutchouc usinées à l'étranger avec du caoutchouc cambodgien.

"L'avenir est très prometteur pour le caoutchouc naturel, estime M. P. Vandebecq, PDG de la SIAT, qui est résolu à réhabiliter et étendre l'ancienne plantation de la province de Ratanakiri. En plus des marchés traditionnels, le marché chinois, celui des pays encore peu développés, est énorme". Au Cambodge, dans le domaine de l'hévéaculture, on peut attendre de grandes choses d'une bonne coopération entre les professionnels étrangers - principalement français- et le gouvernement cambodgien. Encore faut-il se décider à agir ensemble.

A PROPOS ...

aller en stage à Versailles du 26 septembre au 14 octobre

quel financement ?

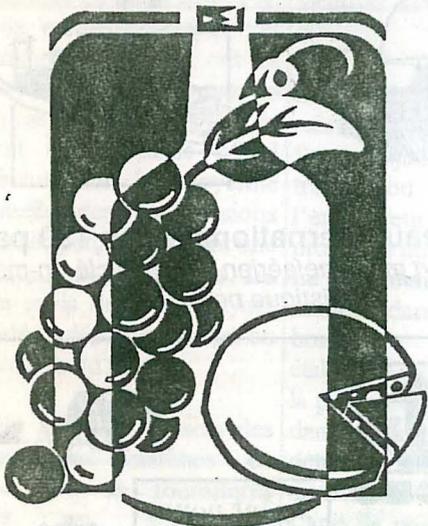
Un point d'achoppement toutefois : le système de financement de la Chambre. Normalement, il est assuré par le budget de l'Etat. En France une fraction de la taxe professionnelle ("taxe additionnelle") lui est consacrée; c'est donc de façon indirecte avec l'argent des entreprises privées que sont financées les Chambres de Commerce, mais il s'agit d'établissements publics.

Le projet de Code de Commerce du Cambodge (article 15) prévoit une telle taxe additionnelle. Mais le ministère des Finances estime que la Chambre doit être financée par ses recettes propres : les services payants qu'elle rendra aux entreprises. Par exemple les droits que percevra, lors de l'enregistrement des sociétés (en France 1700 F environ) le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) qu'il est prévu de créer.

Faute d'un financement par la fiscalité, disent les experts, la Chambre de Commerce serait financée par les cotisations de

(suite page 4)

AUSTRALIE



FESTIVAL

G·A·S·T·R·O·N·O·M·I·Q·U·E

1 9 9 4

Bientôt
toutes les
saveurs de
l'Australie
à
l'Hôtel Sofitel
Cambodiana

PHNOM PENH

du Samedi 8 au Dimanche 16 Octobre
1994



POUR TOUTE INFORMATION:
Christian Decaudin
26288 ext. 7023/4
Andrew Maxwell
017-200 405

A PROPOS... LE SALAIRE ...

ses membres, et ne serait dès lors qu'un "club de riches" défendant les seuls intérêts de ses membres (les gros commerçants). Il existe d'ailleurs plusieurs projets de "Chambre de Commerce" privées. Sans s'opposer à un tel système, le ministère du Commerce estime qu'il est prématuré pour le Cambodge : une ou des Chambres de Commerce privées se comporteront comme des groupes de pression face à un Etat encore faible et dépourvu de moyens de contrôle. L'autre formule (une Chambre officielle unique) donne une bien plus grande représentativité à la Chambre, et beaucoup plus d'ampleur à sa mission. L'Assemblée Nationale, qui examine actuellement le "Livre 6" du Code de Commerce aura à trancher.

quand ?

Ce n'est sans doute pas avant la fin de l'année que sera adopté le Code de Commerce dans son intégralité. Les livres 1, 2 et 6 actuellement à l'examen posent à l'Assemblée Nationale d'autres points de discussion. Exemple (livre 1) : la définition des actes de commerce; qui a le droit de faire du commerce ? (en principe les fonctionnaires n'ont pas ce droit, mais la question est controversée); l'enregistrement et l'immatriculation des sociétés : où doivent-ils être faits? En principe, à la Chambre de Commerce; en attendant au ministère du Commerce. Le livre 2 n'a pas encore été discuté. Pour les livres 3 et 4 (contrats commerciaux et banqueroutes et faillites) ils sont en cours de traduction du français en khmer. Quant au livre 5 (juridiction), il est terminé, mais avec trois mois de retard.

échanges extérieurs

Les statistiques du Commerce extérieur du Cambodge pourraient être disponibles dans environ un mois, dit-on à la Direction des Douanes. Pour l'instant, on n'en dispose que pour 11 mois de 1993, encore ne sont-elles pas fiables. Pour 1994, reste à "saisir" et à traiter les données existantes. Ce qui a bloqué la sortie de ces statistiques jusqu'ici, c'est d'abord l'absence d'ordinateurs, puis du personnel pour les utiliser, puis les coupures de courant, en l'absence d'un générateur. Actuellement, le

(suite page 5)

(Suite de la page 1)

respectée. Ce n'est pas une raison pour frauder. Les investisseurs sérieux établis au Cambodge connaissent la loi. Ceux qui veulent s'installer au Cambodge ont intérêt à en prendre connaissance.

Le Code du Travail compte 292 articles et 52 pages manuscrites dans sa version française. Nous reproduisons ci-après les articles 98 à 132 constituant la Section 1 du chapitre VI :

Du Salaire.

article 98. Aux fins du présent Code, le terme "salaire" signifie, quels que soient la détermination ou le mode de calcul, la rémunération ou les gains susceptibles d'être évalués en espèces et fixés par accord ou par la législation nationale, qui sont dus en vertu d'un contrat de louage de service, écrit ou verbal, par un employeur à un travailleur, soit pour le travail effectué ou devant être effectué, soit pour les services rendus ou devant être rendus.

Le paiement de salaire sous forme de spiritueux ou de drogues nuisibles n'est admis en aucun cas.

Article 99. La rémunération comprend notamment :

- le salaire ou rémunération proprement dite;
- les commissions;
- les primes et indemnités;
- les participations aux bénéfices;
- les sommes versées au titre de gratifications;
- la valeur des échanges en nature;
- les allocations familiales pour la partie dépassant le montant légal;
- l'allocation de congé ou l'indemnité compensatoire de congé
- les sommes payées par l'employeur pendant l'incapacité de travail et pendant la période précédant et

suivant l'accouchement. Ne sont pas éléments de la rémunération :

- les soins de santé;
- les allocations familiales légales;
- les frais de voyage;
- les avantages accordés exclusivement en vue de faciliter au travailleur l'accomplissement de ses fonctions.

article 100. Le salaire doit être au moins égal au salaire minimum garanti, c'est à dire assurant à tout travailleur un niveau de vie décent compatible avec la dignité humaine.

Article 101. Toute convention écrite ou verbale qui aurait pour effet de rémunérer le travailleur à un taux inférieur au salaire minimum garanti serait nulle et de nul effet.

Article 102. A conditions égales de travail, de

qualifications et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs soumis à la présente loi, quels que soient leur origine, leur sexe et leur âge.

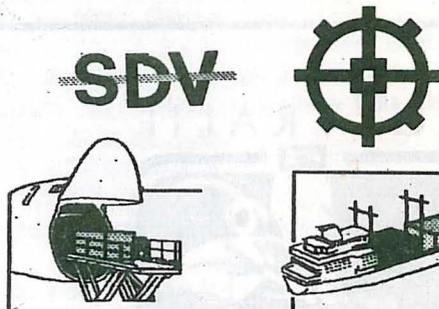
Article 103. Le salaire minimum garanti est établi sans distinction de professions ou d'emplois. Il peut varier suivant les régions, selon les caractéristiques économiques qui concourent à la détermination des conditions de vie.

Article 104. des prakas du ministre des Affaires sociales et du Travail pris après avis de la commission consultative de travail fixent :

- 1) les méthodes diverses de fixation du salaire stipulées à l'article 99 et le taux du salaire minimum garanti mensuel ou journalier;
- 2) le taux minimum des heures supplémentaires, du travail de

(Suite page 5)

SDV: Le premier transport au Cambodge



Un réseau international dans 130 pays
Transport maritime/aérien - Projets clé-en-main
logistique pétrolière




Agent pour:




No 26-28 Sotheaors Blvd. 1er Etage - Phnom Penh
Tel : 27 955 - Fax 27 955 - Mob : 015 912210

LE SALAIRE ...

(Suite de la page 4)

nuit et des jours non-ouvrables;

Article 105. Pour le travail à la tâche ou aux pièces, qu'il soit exécuté à l'atelier ou à domicile, les prix de façon doivent être calculés de manière à permettre à un travailleur d'habileté moyenne travaillant normalement de gagner, pour une même durée du travail, un salaire au moins égal au salaire minimum garanti déterminé pour un salarié rémunéré au temps.

Article 106. Les salaires minima établis en vertu du présent texte doivent être affichés en permanence dans les locaux de travail, les bureaux de paie et d'embauchage.

Article 107. Lorsque la rémunération des services est constituée, tout ou partie, par des commissions ou des primes, il en est tenu compte pour le calcul de la rémunération pendant la durée des congés payés, de l'indemnité de licenciement en cas de congédiement et des dommages-intérêts en cas de rupture de contrat sans préavis ou en cas de rupture abusive de contrat de travail. Le calcul s'effectue sur la moyenne mensuelle des commissions ou primes perçues pendant une période n'excédant pas les douze mois de service ayant précédé le départ en congé ou la cessation du travail.

Article 108. Les cahiers des charges des marchés de travaux ou de fournitures passés au nom de l'administration, des établissements publics ou des services concédés comporteront obligatoirement toutes les stipulations utiles à l'effet d'assurer l'application des dispositions de la présente loi relative au salaire minimum

garanti et aux règlements généraux du travail.

Article 109. Des mesures doivent être prises par l'employeur en vue d'informer les travailleurs d'une manière appropriée et facilement compréhensible :

a) des conditions de salaire qui leur seront applicables, et cela avant qu'ils ne soient affectés à un emploi, ou à l'occasion de tous changements dans ces conditions.

b) lors de chaque paiement de salaire, des éléments constituant leur salaire pour la période de paye considérée, dans la mesure où ces éléments sont susceptibles de varier.

Paiement du salaire

Article 110. Le salaire doit être payé directement au travailleur intéressé, à moins que celui-ci n'accepte un autre procédé, en monnaie métallique ou fiduciaire ayant cours légal, nonobstant toute stipulation contraire.

Article 111. Il est interdit à l'employeur de restreindre de quelque manière que ce soit la liberté du travailleur de disposer de son salaire à son gré.

Article 112. Le paiement du salaire a lieu, sauf en cas de force majeure, sur le lieu du travail ou au bureau de l'employeur lorsqu'il est à proximité immédiate.

Le paiement du salaire est interdit dans les débits de boisson ou autres établissements similaires et, si la prévention des abus l'exige, dans les magasins de vente au détail et dans les lieux de divertissement, sauf lorsqu'il s'agit de personnes occupées dans les-dits établissements.

Le paiement ne peut être effectué un jour où le travailleur a droit au repos : repos hebdomadaire ou jour férié et chômé; s'il doit avoir lieu un jour de repos, il sera avancé d'un jour.

Article 113. Le salaire des ouvriers doit être payé au moins deux fois par mois, à seize jours au plus d'intervalle. Le salaire des employés doit être payé au moins une fois par mois.

Les commissions dues aux voyageurs et représentants de commerce donnent lieu à un règlement au moins tous les trois mois.

Pour tout travail à la tâche ou aux pièces dont l'exécution doit durer plus d'une quinzaine, les dates de paiement peuvent être fixées de gré à gré, mais l'ouvrier doit recevoir des acomptes chaque quinzaine et être intégralement payé dans la semaine qui suit la livraison de l'ouvrage.

En cas de résiliation du contrat de travail, le salaire et les indemnités de toute nature doivent être payés dans les quarante-huit heures suivant la cessation de service.

Article 114. En cas de retard injustifié dans le paiement du salaire, l'inspecteur du Travail, après avoir mis l'employeur en demeure d'avoir à régler le salaire de ses ouvriers ou employés, fixe le délai dans lequel le paiement doit avoir lieu.

Si le paiement n'a pas été effectué dans le délai fixé, l'affaire est, sur un nouveau procès-verbal, portée sans frais devant le tribunal compétent qui pourra ordonner toutes mesures conservatoires dans l'intérêt des travailleurs, y compris la nomination d'un administrateur provisoire.

L'inspecteur du Travail pourra ensuite intenter toute action en vue d'assurer l'exécution des obligations par l'employeur vis-à-vis de ses ouvriers et employés.

Article 115. En cas de contestation au sujet du paiement du salaire, c'est à l'employeur qu'il appartient de faire la preuve de sa libération.

Cette preuve peut résulter de

(Suite page 5)

A PROPOS ...

générateur est au port de Phnom-Penh depuis plus d'un mois, mais il reste des formalités à accomplir (une commission pourrait être nommée pour contrôler qu'il y a eu appel d'offres) avant de pouvoir l'acheminer jusqu'à la Direction des Douanes.

investissements

Le "guichet unique" du Comité National des Investissements est opérationnel depuis le 8 août, au premier étage du "Palais du Gouverneur", l'ancien siège de l'APRONUC, près du Vat Phnom. On demande aux investisseurs potentiels de fournir :

1) un Projet d'Investissement, formulaire de 5 pages en 8 points (cf ci-dessous);
2) une étude de faisabilité;
3) le plus récent rapport d'activité de la société qui veut investir;
4) un droit de candidature de 100 dollars;

5) une "lettre de couverture" qui présente le projet et mentionne les documents fournis;

6) une photo du passeport du responsable de la société qui présente le projet;

7) en l'absence de ce responsable, l'accréditation de son représentant.

Le formulaire "Projet d'Investissement" comporte les points suivants :

- description du projet;
- informations financières concernant la société qui veut investir, les partenaires éventuels, les emprunts envisagés, le montant de l'investissement, sa répartition,

...

- calendrier prévu;
- machines et équipements nécessaires;

- ventes prévues sur le marché local et à l'exportation : volume, valeur;

- personnel nécessaire; sa répartition;

- formation prévue du personnel cambodgien;

- la production prévue : quantités; calendrier; heures de travail; matières premières nécessaires locales et importées; calendrier d'intégration locale.

A partir du moment où toutes ces informations ont été fournies, le Cambodian Investment Board s'engage à rendre une réponse (approbation ou non du projet) dans un délai maximum de 45 jours.

En fait les nouveaux organismes Conseil de Développement, Comité d'Investissements et

(suite page 6)

A PROPOS ... LE SALAIRE ...

Comité de Réhabilitation et de Développement manquent encore de personnel compétent. Et manquent aussi les sous-décrets qui préciseront leurs rôles respectifs, celui du Secrétaire général, et leurs relations avec les ministères. Même leurs titres (Comité, Conseil) sont sujets à discussion.

exportations de bois

Il a été décidé, après intervention du FMI, que le produit des exportations de bois serait de nouveau versé au budget de l'Etat, et non pas au ministère de la Défense comme c'était le cas depuis quelques mois, contrairement à toutes les règles. Rappelons que les exportations autorisées se montent à 120 000 m³, dont 20 000 m³ de bois sciés.

En réalité deux catégories d'exportations "anormales" de bois subsistent :

- dépendant uniquement du ministère de l'Intérieur : 40 000 m³, entreposés sur la rive est du Mékong, face à la presqu'île de Chruï Changvar. Ce bois est exporté sans droits de douane au bénéfice de compagnies privées. S'y ajoutent des quantités mal connues exportées à partir de la région de Kratié, par la route, vers le Vietnam, également sans formalités douanières.

- dépendant uniquement de l'armée : des quantités dont on ne sait rien, qui sont exportées sans aucun contrôle, que ce soit des agents forestiers ou des douaniers.

Deux sociétés thaïlandaises sont officiellement exportatrices de bois cambodgien : BLP (Burapa Import Export) pour 79 999 000 m³ et Chao Praya-Irrawadi.

documentalistes

Sept ministères cambodgiens, sur 8 prévus, ont déjà été dotés de bibliothèques spécialisées par le ministère français des Affaires étrangères. Chacune compte entre 200 et 300 ouvrages (celle des Travaux Publics, climatés, environ 1300), et des périodiques. Et chacune est dotée d'un ordinateur. Pour gérer et animer ces centres de documentation (qui pourront être enrichis d'ouvrages en anglais, en cambodgien, etc ...) trois fonctionnaires dans chacun des ministères concernés ont reçu une formation particulière de documentalistes : stages de trois semaines en 1993 et 1994 (ce

(suite page 7)

(Suite de la page 5)

l'émargement donné par le salarié intéressé, ou par deux témoins s'il est illettré, sur le livre de paie tenu obligatoirement par l'employeur.

prescription de l'action en paiement du salaire

Article 116. L'action en paiement du salaire se prescrit par trois ans à compter de la date de l'échéance du salaire. Les créances soumises à la prescription comprennent : le salaire proprement dit, les accessoires du salaire, et toutes les créances du travailleur qui ont leur source dans le contrat de travail, y compris les indemnités dues en cas de licenciement.

garanties et privilèges de la créance de salaire

Article 117. Les sommes dues aux entrepreneurs de tous travaux ayant le caractère de travaux publics ne peuvent être frappés de saisie-arrêt, ni d'opposition au préjudice des travailleurs auxquels les salaires sont dus.

Les salaires dus aux travailleurs sont payés de préférence aux sommes dues aux fournisseurs à raison des fournitures de matériaux servant à la construction de l'ouvrage.

Article 118. La créance de salaire des travailleurs, y compris les gens de maison, est privilégiée sur les meubles et immeubles du débiteur pour les six derniers mois qui précèdent la déclaration de faillite ou la liquidation judiciaire de l'employeur.

Les voyageurs ou représentants de commerce sont privilégiés pour les commissions et remises définitivement acquises au cours des six derniers mois précédant la déclaration de

faillite ou la liquidation judiciaire.

Article 119. La créance privilégiée constituée par les salaires est opposable à tous les autres privilèges généraux et spéciaux, y compris ceux du trésor public. Les sommes précomptées par celui-ci postérieurement à la date de la cessation de paiement sur les mandats dus à l'employeur sont rattachées à la masse.

Article 120. Les salariés bénéficient en outre d'un surclassement pour une partie de leur créance : la fraction insaisissable des salaires gagnés par les ouvriers pendant les quinze derniers jours, par les employés pendant les trente derniers jours, par les représentants de commerce pendant les quatre-vingt dix jours précédant la déclaration de faillite ou le règlement judiciaire.

Cette partie de leur créance est payée aux salariés dans les dix jours qui suivent la déclaration de faillite ou de la liquidation judiciaire, et sur simple ordonnance du juge-commissaire avant tous les autres créanciers, sur les fonds existant au moment de l'ouverture de la faillite ou de la liquidation judiciaire, ou sur les premières rentrées de fonds.

Article 121. Pour établir le montant du salaire en vue de l'application des dispositions des articles précédents, il doit être tenu compte, non seulement des salaires proprement dits, mais encore des éléments de rémunération visés à l'article 99 du présent Code et des dommages et intérêts éventuellement dus pour rupture de contrat.

retenues sur le salaire

Article 122. Est interdit toute retenue sur les salaires dont le but est d'assurer un paiement direct ou indirect par un travailleur à un employeur, à son représentant ou à un

intermédiaire quelconque (tel qu'un agent chargé de recruter la main d'oeuvre) en vue d'obtenir ou de conserver un emploi.

Article 123. Aucune compensation ne s'opère au profit de l'employeur entre le montant des salaires dus par lui à ses travailleurs et les sommes qui lui seraient dues par eux pour fournitures diverses, quelle qu'en soit la nature, à l'exception toutefois :

- 1) des outils et instruments nécessaires au travail non remis par le salarié à son départ en congé;
- 2) des matières et matériaux dont le salarié a la charge et l'usage;
- 3) des sommes avancées pour l'acquisition de ces mêmes objets;
- 4) des sommes dues aux économats.

Toutefois, le montant total de la retenue ne pourra en aucun cas excéder la quotité jugée nécessaire pour assurer l'entretien du travailleur et de sa famille.

Article 124. Tout employeur qui fait une avance en espèce, exception faite des sommes

(Suite page 7)



DIETHELM

T R A V E L

BESOIN DE VACANCES ?

SI VOUS ETES UN EXPATRIÉ, AYANT BESOIN DE VACANCES A LA FOIS RELAXANTES ET INTERESSANTES, DIETHELM TRAVEL EST A VOTRE DISPOSITION. NOUS ARRANGEONS: WEEK-END EN THAILANDE, VACANCES DE PLAGE A SAMUI, PHUKET, PATTAYA, OU POUR UN VOYAGE PLUS CULTUREL, LE TOUR DE LA THAILANDE, DU VIETNAM, DU LAOS OU DE MYANMAR.

CONTACTEZ-NOUS AUJOURD'HUI POUR PLUS D'INFORMATIONS.

DIETHELM TRAVEL (CAMBODGE) LTD,
N° 8, BC. SAMDECH SOTHEAROS,
PHNOM PENH.
TEL: (855-23)26648. FAX: (855-23)26676.
DIETHELM TRAVEL (THAILANDE) LTD,
KIAN GWAN BUILDING II, 140/1 RUE
WIRELESS, BANGKOK.
TEL: (662) 255-9150. FAX: (662) 256-0248.

I.E SALAIRE(fin)*(suite de la page 6)*

avancées pour l'achat d'outils et d'instruments, matières et matériaux dont le salarié a la charge et l'usage, ne peut se rembourser qu'au moyen de retenues successives et dans la limite de la portion cessible ou saisissable du salaire.

Les retenues ainsi opérées ne se confondent pas avec la partie saisissable du salaire déterminée par la réglementation en vigueur; elles peuvent être effectuées même si la quotité saisissable a déjà fait l'objet d'une saisie-arrêt par un tiers. Les acomptes stipulés à l'article 113 ci-dessus et versements partiels de salaire faits avant l'échéance normale, mais en rémunération d'un travail déjà accompli, peuvent être intégralement retenus sur la paye suivante.

Article 125. La convention autorisant tout autre prélèvement sur le salaire est nulle de plein droit.

saisie-arrêt et cession du salaire des ouvriers, des employés et des gens de maison

Article 126. Compte tenu de son caractère alimentaire, le salaire ne pourra faire l'objet de saisie ou de cession que dans les limites suivantes :

- 1) la partie inférieure ou égale à 1,3 de fois du salaire minimum garanti est insaisissable ou incessible dans tous les cas;
 - 2) la partie supérieure de 1,3 de fois du salaire minimum garanti n'est saisissable ou cessible que pour le 1/5 de son montant;
 - 3) la partie supérieure de trois fois à six fois du salaire minimum garanti n'est saisissable ou cessible que pour les 2/5 de son montant;
 - 4) la partie supérieure de six fois à dix fois du salaire minimum garanti n'est saisissable ou cessible que pour la moitié de son montant;
 - 5) la partie supérieure de 10 à 15 fois le salaire minimum garanti n'est saisissable ou cessible que pour les 2/3 de son montant;
 - 6) la partie supérieure de 15 fois du salaire minimum garanti n'est saisissable ou cessible que pour les 3/4 de son montant;
- Les salaires pris en considération sont calculés au mois.

Article 127. Les limites dans lesquelles le salaire peut être saisi ou cédé ne sont pas opposables aux créanciers alimentaires, le salaire insaisissable devant servir à nourrir les membres de la famille du travailleur. cependant ils ne peuvent réclamer que le terme mensuel courant de leur pension; pour les termes arriérés, ils viennent en concours avec les autres créanciers de la portion saisissable ou cessible.

Article 128. Les allocations familiales sont insaisissables et incessibles sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Article 129. La saisie-arrêt et la cession des salaires s'opère suivant les règles de procédure du droit commun.

les pourboires

Article 130. Les pourboires, rémunérations remises par les clients au personnel de certains établissements tels que : hôtels, restaurants, cafés, brasseries, salons de coiffure, et perception par l'employeur sous forme de pourcentage obligatoirement ajouté aux

A PROPOS ...

dernier vient de s'achever), stage d'informatique d'un mois, et stage de perfectionnement à l'étranger.

Les meilleurs pourraient recevoir en France une formation particulière pour devenir à leur tour formateurs, de façon à assurer un suivi cambodgien de l'opération.

La France va d'autre part réhabiliter la bibliothèque nationale, construite en 1929 dans le style Arts-déco, pour environ 1 million de dollars.

notes des clients sous la mention "pour le service", doivent être centralisés par l'employeur et versés intégralement au personnel en contact avec la clientèle.

Article 131. L'employeur est tenu de justifier de l'encaissement et de la remise à son personnel des sommes visées à l'article précédent.

Article 132. Le mode de répartition des pourboires, les catégories de personnel qui doivent prendre part à cette répartition sont fixées par l'usage de la profession ou, à défaut, par prakas du ministère des Affaires sociales et du Travail.

SAY BORY, Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement

(Suite de la page 8)

mais j'estime qu'il faut des circulaires d'accompagnement qui en assurent une application humaine. Tous les immigrés devront régulariser leur situation. Les Vietnamiens qui ont une résidence identifiable, qui ont une profession, du moment qu'ils respectent la réglementation, on leur donnera une carte de séjour. On va refaire des cartes d'identité. C'est d'ailleurs leur intérêt parce que les khmers rouges risquent d'intensifier leur politique anti-vietnamienne.

Je pense qu'il y a un réel danger d'invasion du Cambodge de la part des Vietnamiens. Autant que je

sache, il existe des militaires déguisés, des armes cachées. En fait, ce n'est pas la main-mise économique des Vietnamiens, comme c'est le cas pour les Thaïlandais, mais leur occupation physique du pays qui est à craindre. Le Vietnam favorise toujours l'émigration des Vietnamiens vers l'ouest, vers le Cambodge, et ils finiront par absorber notre pays, avec l'aide des Cambodgiens pro-Vietnamiens.

Il faut que le gouvernement veille à ce que les Cambodgiens occupent les régions excentriques du pays. Le réseau de routes en projet y aidera. Et je pense que les nouvelles générations de Cambodgiens iront s'y

installer.

1) *M. Say Bory, du Parti Démocratique Libéral Bouddhiste, a été pour beaucoup dans le choix du Cambodge en faveur d'une monarchie*

constitutionnelle. Il a fait le récit historique de la mission à Pyong Yang de la Commission de la Constitution, les 30 et 31 août 1993, dans *La Voix Du Cambodge* n° 4 de novembre 1993.

CAMBODGE NOUVEAU présente

THE NECESSARY GUIDE FOR THE BUSINESSMAN IN PHNOM-PENH

Les entreprises, avec leurs adresses, téléphone, fax, nom du représentant, nationalité et activités; les ambassades et organismes internationaux; les ONG; les services publics cambodgiens; que voir ?; la santé; les hôtels et restaurants; les boîtes de nuit; une carte et deux index.

en vente au journal :20 US\$

Les Editions TEVODA, 10 rue Louis Em (ex 282)

Speaker's Corner

SAY BORY

Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement

Il y a un an, le Cambodge adoptait un régime politique nouveau. Nous avons demandé à M Say Bory, Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, connu pour son esprit indépendant, de dresser un bilan de la situation politique. Voici l'essentiel de ses propos.

Du côté positif, je remarque avant tout que les désastres que beaucoup prévoiaient ne se sont pas produits. M. Akashi est parti en laissant bien des problèmes non résolus, et pourtant, malgré quelques combats sporadiques, il n'y a pas de guerre civile. Les Cambodgiens vivent dans une paix relative. Les partis gèrent la crise. C'est beaucoup.

une transition en douceur, c'est beaucoup

Un autre point positif : la formule monarchique est la meilleure possible (1). Elle évite la lutte pour le pouvoir qu'auraient déclenché par exemple des élections présidentielles. Avec cette

remarque toutefois : c'est grâce à la personnalité de Sihanouk que cette monarchie fonctionne. comme l'a dit le prince Sihanoni : monarchie ou république ce n'est pas le plus important, c'est la personnalité de Sihanouk qui assure la paix.

dépasser les partis

Le système bicéphale, qui a bien des inconvénients, a joué un rôle très positif dans cette phase de transition, de transfert du pouvoir de l'Etat du Cambodge. Ce transfert s'est fait en douceur, grâce à l'imagination des Cambodgiens qui ont trouvé là une formule très originale, et grâce aux concessions des petits partis comme le FNLPK, et du FUNCINPEC, qui a accepté de partager la victoire.

Du côté négatif, on voit que le FUNCINPEC compte très peu de gens compétents et honnêtes. Ranariddh lui-même reconnaît qu'il y a des Gouverneurs et des ministres corrompus. Or des gens honnêtes et capables, il en existe. Il faudrait aussi les rémunérer convenablement : il est anormal qu'un ministre parlementaire touche 1700 dollars par mois et un non-parlementaire 30 dollars, ce qui

l'oblige à faire la manche auprès de sa famille et de ses amis.

Le Funcinpec est trop enfermé sur lui-même. Au Funcinpec, on flirte pour avoir un poste. Ce parti devrait sortir du carcan, faire appel à d'autres personnalités, en dépassant les frontières des partis. Mais il y a un blocage.

Dans la situation grave actuelle, où l'on risque la guerre civile si les khmers rouges intensifient les prises d'otage et les sabotages, mon souhait est que les deux grands partis s'entendent pour former un gouvernement de salut national sans trop tenir compte des partis.

Débloquer le processus de décision

Un autre point négatif : le bicéphalisme politique aboutit à bloquer les décisions. Il faut que les Ministres et les Gouverneurs aient pouvoir de décision sans l'accord nécessaire du co-Ministre ou du vice-Gouverneur qui appartient au parti opposé.

Avec ce système on s'entre-bloque. Il ne faut plus de responsabilité collégiale. Mais qu'il soit entendu que si un haut responsable ne réalise pas le programme prévu, il démissionne. La période de transition, de compromis politiques est terminée. Il faut

maintenant revenir à l'orthodoxie administrative.

il faut d'urgence réformer la justice

La Justice ne fonctionne pas bien. Il faut à mon avis une réforme immédiate. Il faut d'urgence une loi sur l'organisation judiciaire. Le ministre de la Justice Chem Sgnuon ne devrait pas attendre que tous les codes soient rédigés (500 articles pour le Code Pénal, qu'il faudra ensuite traduire en khmer !). Il faudrait que l'Assemblée dise clairement si l'on applique le Code pénal de l'ancien Etat du Cambodge, ou celui de l'APRONUC ou si l'on revient au code du Sangkum. Malgré l'article 139 de la Constitution, on est dans le flou. Chem Sgnuon n'ose pas aller de l'avant. En fait, comme c'est le PPC qui décide, on applique le code de l'Etat du Cambodge. Il y a d'énormes retards, des gens en prison qui attendent leur jugement depuis longtemps... On devrait réintroduire les jurés, qui réduisent les risques de corruption et d'arbitraire. Et c'est une aberration d'interdire de prendre un avocat dans le cas d'une procédure civile.

Vietnamiens : il y a danger d'invasion

La loi d'immigration n'a pas été faite contre les Vietnamiens, (Suite page 7)



LE CORDON BLEU

*Restaurant Français
Salon de Thé, Glacier, Pâtisseries*

A midi, Menus à 5 US\$, s.c.

Cuisine traditionnelle

Grands vins au meilleur prix

Ouvert tous les jours de 11h à 22h30 sauf dimanche
97, Bd Norodom Sihanouk - En-face de Lucky Market.
Phnom Penh - Cambodge

CAMBODGE NOUVEAU
bi-mensuel
Politique, Economie, Finance

Directeur de la publication : Chu Sim-Chong
Rédacteur en chef : Alain Gascuel
Mise en page : Yves Cassagne
Impression : Cambodia Informatics Center - CIC

10 rue Louis Em (ex 282) - BP 836 Phnom Penh
Royaume du Cambodge
tel (015) 91 19 67

CAMBODGE NOUVEAU
est vendu exclusivement sur abonnement
Exemplaire gratuit et tarif des abonnements sur demande